

Le premier coup de pelle qui annonce le démarrage du chantier du projet Domaine du Parc

Les sociétés Wust et Entour-Ages font débiter les travaux de préparation du chantier du projet du Domaine du Parc. Pelleteuses et grues enlèveront dans un premier temps les serres délabrées situées le long de la rue de Franchimont ainsi que la végétation envahissante qui a pris possession des lieux.

UNE PROCÉDURE QUI TOUCHE À SA FIN : PLACE À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le permis d'urbanisme délivré par le Fonctionnaire Délégué de Liège en date du 25 avril dernier autorisant la construction d'une maison de repos et de soins et résidence-services ainsi que de 4 immeubles à appartements, met fin à une procédure qui aura duré plus de 2 ans.

Le point final du dossier s'est concrétisé par un recours en extrême urgence devant le Conseil d'Etat déposé par l'asbl les Amis du Parc Peltzer ainsi que 2 personnes physiques habitant rue Grétry et rue Peltzer. Ayant toujours refusé le dialogue avec les promoteurs, ces derniers ont voulu avoir gain de cause auprès du Conseil d'Etat et aller à l'encontre des avis positifs remis par l'ensemble des instances qui se sont penchées sur le dossier pour en apprécier la qualité.

Malgré le laps de temps écoulé depuis la délivrance du permis en date du 25 avril dernier, la requête des opposants a été déposée le vendredi 13 mai à 19.30 au bureau du greffe donnant suite à une audience ce lundi de Pentecôte afin de plaider et de défendre le projet. Fort heureusement, ce recours a été débouté sur tous ses moyens par le Conseil d'Etat qui a estimé que le permis, délivré en bonne et due forme, pouvait être mis en œuvre.

Une belle victoire pour deux promoteurs qui ont eu le courage de croire en la valeur de leur projet et qui ont résisté aux attaques incessantes et mensongères, entre autres dans la presse, à leur égard. Beau couronnement également pour la Ville de Verviers qui va se doter d'un nouveau parc public et de constructions de qualité, redessinant ainsi son entrée de Ville depuis l'autoroute.

LES TRAVAUX

La première phase du chantier comprendra un nettoyage du site. Le parc, peu entretenu ces dernières années, nécessite un bon débroussaillage pour enlever ronces et repousses de tout genre qui empêchent toute progression depuis la rue de Franchimont. Les anciennes serres du château, entièrement délabrées, seront évacuées ainsi que certaines parties du mur d'enceinte qui s'écroulent.

Ces premiers travaux permettront le traçage de l'emprise au sol de la maison de repos, de soins et résidence-services.

UN CHANTIER SOUS LA SURVEILLANCE DU DÉPARTEMENT DE LA NATURE ET DES FORÊTS

Etant donné la particularité du site dans lequel s'inscrit le projet, le Département de la Nature et des Forêts de la Région wallonne vérifiera que les conditions du permis sont bien remplies. Leur première intervention a consisté à donner leur accord pour l'abattage de certains arbres après avoir vérifié la non-nidification dans ces derniers. La protection des couronnes des arbres remarquables par une signalétique spécifique fera également l'objet d'une attention particulière.

UNE COMMUNICATION CONTINUE

La communication mise en place par les porteurs du projet durant la procédure a permis de tenir au courant les riverains des différentes étapes du dossier : conférences de presse, affichages multiples en bordure de terrain, parution d'annonces dans les journaux, réunions avec les citoyens, création d'un site internet, flyers distribués dans toutes les boîtes aux lettres dans un rayon de 200m ...

Il en sera de même durant le chantier puisque les riverains recevront prochainement un courrier leur expliquant le déroulement des travaux, mentionnant le site internet mis à leur disposition pour prendre connaissance des dernières informations, ainsi que les coordonnées du responsable du chantier.